

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°138

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction de la Prévention et de la Sécurité/Service Prévention, Aide aux Victimes et Interventions Publiques

OBJET : Signature des conventions relatives aux permanences d'accès au droit assurées par les associations Sos Victimes 93, Léo Lagrange, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF93), la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), l'association Juris Secours.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la stratégie territoriale de prévention de la délinquance d'Aubervilliers 2016-2020 ;

Vu la Convention de fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers du 9 novembre 2012 ;

Vu les projets de conventions entre la Ville et les différentes associations intervenant à la Maison de Justice et du Droit : Sos Victimes 93, Léo Lagrange, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, la Ligue des Droits de l'Homme, Juris Secours, annexés à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de développer des permanences d'informations juridiques en matière de droit des victimes, de droit du travail, de droit généraliste, de droit de la consommation, de l'accompagnement des femmes victimes de violences faites aux femmes, de droit des étrangers, au sein de la Maison de Justice et du Droit ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer les conventions entre la Ville et les différentes associations intervenant à la Maison de Justice et du Droit : Sos Victimes 93, Léo Lagrange, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, la Ligue des Droits de l'Homme, Juris Secours, telles qu'elles figurent en annexes de la présente délibération.

Reçu en Préfecture le : 23/10/2020
Affiché/publié le : 23/10/2020
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/2020

Le Maire,

Karine FRANCLET

